

Province de Québec

*Municipalité régionale de
comté de La Haute-Yamaska*

**MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON**

AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 611-2020 ÉTABLISSANT
LES NORMES RELATIVES AU SERVICE DE
VIDANGE PÉRIODIQUE DES FOSSES
SEPTIQUES DES BÂTIMENTS ASSIMILABLES À
UNE RÉSIDENCE ISOLÉE**

Veillez prendre avis que lors d'une séance ordinaire de son conseil tenue le 13 octobre 2020, la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a adopté le règlement suivant :

Le règlement numéro 611-2020, intitulé : **RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES NORMES RELATIVES AU SERVICE DE VIDANGE PÉRIODIQUE DES FOSSES SEPTIQUES DES BÂTIMENTS ASSIMILABLES À UNE RÉSIDENCE ISOLÉE.**

Tout intéressé peut prendre communication dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton au bureau situé au 112, rue Principale, à Sainte-Cécile-de-Milton.

DONNÉ À SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON, CE QUATORZIÈME JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DEUX-MILLE-VINGT.


Yves Tanguay
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Yves Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en la manière ordinaire prévue, le 14 octobre 2020 entre 8h00 et 16h30. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14 octobre 2020.


Yves Tanguay
Directeur général et secrétaire-trésorier